



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le quatre décembre deux mille vingt
S'est réuni en séance publique, au Centre de Congrès, 16 rue de la Société Française à Vierzon (18100),
sous la présidence de M. François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CASSARD

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Chantal BERTHET, Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Chantal BERGER, Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Commune de Nançay

Alain URBAIN

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT (suppléant de Stéphane ROUSSEAU)

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Philippe FOURNIE, Jill GAUCHER, Hayate DADSI, Djamilia KAOUES, Céline MILLERIOUX, Toufik DRIF, Mélanie CHAUVET, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Sabine MOREVE, Franck MICHOUX, Corinne OLLIVIER, Solange MION, Laurent DESNOUES, Cécile CHANGEUX, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT pouvoir à Hayate DADSI

Commune de Vierzon

Thibault LHONNEUR pouvoir à Céline MILLERIOUX

Maryvonne ROUX pouvoir à Franck MICHOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Pascale DESGUIN pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY pouvoir à Zitony HARKET

Commune de Vierzon

Jean-Claude LECHELON, Caroline CHARMONT, Aude BIAVA-MARTINETTO

ORDRE DU JOUR

- DEL20/269** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL20/270** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL20/271** ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026
- DEL20/272** ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026
- DEL20/273** ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF) – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026
- DEL20/274** RENOUELEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE 20 COMMISSAIRES TITULAIRES ET DE 20 COMMISSAIRES SUPPLEANTS
- DEL20/275** GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DU CENTRE DE SANTE (GIP) - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL20/276** SEM-VIE - AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL
- DEL20/277** CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2020 – CREATION D'UNE COOPERATIVE JEUNESSE SERVICES - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES CREATEURS VIERZONNAIS

- DEL20/278 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**
- DEL20/279 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2020**
- DEL20/280 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2020**
- DEL20/281 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE - BERRY - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020**
- DEL20/282 VOTE DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES OU A REVERSER PAR LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2020**
- DEL20/283 FINANCES : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE POUR 2020**
- DEL20/284 CRÉANCES IRRECOURVABLES - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES**
- DEL20/285 APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) 2021-2027**
- DEL20/286 SERVICE TOURISME ET CONGRES –OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE ST-MARTIN DE GRACAY – EXERCICE 2021**
- DEL20/287 SERVICE TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME ET MONSIEUR MILLET, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE MOBILIERES ET LUMINAIRES**
- DEL20/288 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS - CONDITIONS ET MODALITES**
- DEL20/289 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**
- DEL20/290 GESTION DU PERSONNEL – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION DE POSTES DE VACATAIRES**
- DEL20/291 GESTION DU PERSONNEL – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**
- DEL20/292 COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE INSTITUTEE PAR LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE - DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL20/293 CONTRAT DE VILLE-CENTRE 2017/2021 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON, LES COMMUNES DE GRAÇAY, NEUVY-SUR-BARANGEON ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER - AVENANT N° 3**
- DEL20/294 FONCIER - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - ACQUISITION À LA VILLE DE VIERZON DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° AL 311 (LES GRANDS CHAMPS)**
- DEL20/295 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE LE SALON DE NOELIE**
- DEL20/296 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SAS BOUCHERIE DU MAIL**

- DEL20/297** **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE UN MOMENT D'HARMONIE**
- DEL20/298** **OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "COMITE DES FETES DE VIERZON" AU TITRE DE LA MANIFESTATION "CAP'O'MONDE" POUR LA SAISON 2020**
- DEL20/299** **PRESQU'ESTIVALES DU CANAL 2020 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ET LA VILLE DE VIERZON POUR LE THEATRE MAC NAB**
- DEL20/300** **ASSOCIATION TGV ET MOBILITE FERROVIAIRE GRAND CENTRE AUVERGNE – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026**
- DEL20/301** **ASSOCIATION URGENCE LIGNE POLT (PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE) - ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026**

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil communautaire approuve la modification de l'ordre du jour, comme suit :

Ajout de 4 délibérations :

- DEL 20/302** **GESTION DU PERSONNEL – PERSONNEL SAISONNIER 2021 POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)**
- DEL20/303** **COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2018-2020 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SEM-VIE**
- DEL20/304** **OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DES VALLEES VERTES A GENUILLY ET REDEVANCES 2021**
- DEL20/305** **OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE VOUZERON ET REDEVANCES 2021**

INSTALLATION DE MADAME CAROLINE CHARMONT EN QUALITE DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Monsieur Samir AZZOUZ ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller municipal de la Ville de Vierzon conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code Electoral, à la fin du mandat de conseiller communautaire, je procède à l'installation de l'élu suivant l'ordre du tableau des élections de la Ville de Vierzon, conformément à la loi en vigueur. Il s'agit de Madame Caroline CHARMONT.

Je déclare Madame Caroline CHARMONT installée dans ses fonctions de Conseillère communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

- DEL20/269** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10,

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1358 du 6 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2020-1387 du 29 octobre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP20/063 MARCHE PUBLIC DE SERVICES - MISSION D'ETUDE ET DE CONSEIL EN ASSURANCES – CHOIX DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Il a été décidé :

- de retenir le Cabinet Protectas, Le Grand Val « BP 28 » 35390 GRAND-FOUGERAY, pour une mission d'étude et de conseil dans le choix de compagnies d'assurances, pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Communauté de communes « Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt », , pour un montant forfaitaire fixé à 3500 euros Hors Taxes, soit 4200 euros T.T.C. et un supplément de 500 euros Hors Taxes, soit 600 euros T.T.C. pour tout déplacement à la demande de la Communauté de Communes,
- de signer l'acte d'engagement du marché dit « contrat d'étude et de conseil en assurances », ainsi que tous les actes nécessaires,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante pour la durée totale du marché, incluant la possibilité le cas échéant, d'un déplacement à la demande de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt.

DP20/064 DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – CONTRAT D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Il a été décidé :

- d'approuver les termes du contrat d'accueil et d'accompagnement entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt et les étudiants amenés à s'inscrire dans le dispositif «Campus connecté »,
- de signer les contrats d'accueil et d'accompagnement à venir avec lesdits étudiants et tous les actes subsidiaires y afférents.

N°20/065 Erroné

DP20/066 PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE SUN'R POWER

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la promesse de bail emphytéotique entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt et la Société SUN'R POWER, ayant son siège social sis 7 rue de Clichy à Paris (75009), d'une durée de 5 ans, en vue de construire et d'exploiter un parc photovoltaïque au sein du Parc Technologique de Sologne à Vierzon (18100), sur la parcelle cadastrée section AH n°276, d'une contenance de 79 587 m², au terme de laquelle un bail emphytéotique sera conclu sur ladite parcelle, d'une durée de trente ans, renouvelable une fois pour une durée de dix ans, et ce, moyennant une redevance annuelle hors taxes sur une durée initiale de vingt ans correspondant au contrat avec EDF Obligation d'Achat de 2 500 € HT /hectare de terrains couverts par l'enclos photovoltaïque,
- de signer la promesse de bail emphytéotique, qui prendra effet à la date de sa signature,
- de signer les éventuels avenants à la promesse de bail emphytéotique.

DP20/067 CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET ET L'ASSOCIATION EGEE- PRESTATIONS DE SERVICES

Il a été décidé :

- d'approuver la convention triennale de coopération entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt et l'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE), d'une durée de 36 mois, pour des prestations de services au profit de porteurs de projets sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, moyennant un coût annuel forfaitaire de 1500 euros soit un coût total forfaitaire de 4500 euros pour la durée totale de la convention
- de signer la convention triennale de coopération et ses éventuels avenants, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt et l'association EGEE,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP20/068 SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES DU CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Il a été décidé :

- de supprimer la régie d'avances nommée « Régie d'Avances du Centre de Congrès de Vierzon ».

La suppression de cette régie a pris effet le 1^{er} octobre 2020.

DP20/069 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE SAINT-EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET ET LA COUVEUSE D'ENTREPRISES SOLEN 'ANGELS

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt et la Couveuse d'Entreprises SOLEN'ANGELS, moyennant un loyer d'un montant mensuel de 243,18€ HT (Deux Cent Quarante Trois Euros et Dix Huit Centimes Hors Taxes) soit 291,81€ TTC (Deux Cent Quatre Vingt Onze Euros et Quatre Vingt Un Centimes Toute Taxe Comprise) prenant effet au 1^{er} octobre 2020 et ayant pour terme le 30 septembre 2024,

- de signer ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP20/070 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CREATION DE LA SOUS-REGIE DE RECETTES OT CDC VSB & VF

Il a été décidé :

- d'instituer une sous régie de recettes auprès de l'Office de Tourisme de Nançay.

Cette sous régie est installée à l'Office de tourisme, 5 rue du Château à Nançay (18330).

Cette sous-régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre, toute l'année.

DP20/071 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CREATION DE LA SOUS-REGIE DE RECETTES OT CDC VSB & VF

Il a été décidé :

- d'instituer une sous régie de recettes auprès de l'Office de Tourisme de Vierzon, domiciliée au 5 bis place Foch 18100 Vierzon qui a pour objectif de permettre à l'activité boutique d'être présente lors de différentes manifestations et salons auxquels l'Office de Tourisme participe.

DP20/072 MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – LOCAUX SIS 28 AVENUE PIERRE SEMARD A VIERZON (18100) – BAIL CIVIL ENTRE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON (SEM-VIE) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET,

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'un bail civil entre la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM VIE), ayant son siège social, 28 avenue Pierre Sémard à Vierzon (18100), et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt, pour un local situé dans l'immeuble dénommé Maison des Cultures Professionnelles, d'une superficie de 170 m², sis 28 avenue Pierre Sémard à Vierzon (18100), pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, prenant effet au 1^{er} octobre 2020, et ayant pour terme le 30 septembre 2025, moyennant un loyer mensuel de 1105,00 € TTC payable d'avance par tout moyen, et d'une provision pour charges mensuelle d'un montant de 255,00 € TTC,
- de signer ledit bail ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DP20/073 SERVICE TOURISME ET CONGRES – TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX A L'ASSOCIATION « LE MARCHE DE ST-GEORGES » - TARIFS DE VENTE APPLICABLES A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2020

Il a été décidé :

- de vendre les produits référencés par le service Tourisme et Congrès à l'association « Le Marché de St-Georges », au prix d'achat des producteurs,
- d'appliquer cette politique tarifaire à compter du 15 octobre 2020,

- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.

DP20/074 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DU SERVICE TOURISME ET CONGRES -

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des producteurs ci-après :
 - La passion d'Antan – 18340 Plaimpied Givaudins
 - Sa majesté la graine – 18350 Nérondes
 - Domaine Bourgeois – Menetou-Salon
 - Société Élément audiovisuel de Vierzon
- de modifier les prix de vente de certains produits,
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP20/075 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE AU COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET A LA SARL L'ENVOL BOWLING POUR LE 4EME TRIMESTRE 2020

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la SARL L'ENVOL BOWLING pour les mois d'octobre – novembre – décembre 2020,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et à signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP20/077 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE ST EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET ET LA SOCIETE BERRY ENERGIE SOLUTION

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt et la Société BERRY ENERGIE SOLUTION, moyennant un loyer d'un montant mensuel de 243,18€ HT soit 291,81€ TTC, payable d'avance et par tout moyen, prenant effet au 09 novembre 2020 et ayant pour terme le 08 novembre 2024,
- de signer ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP20/078 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ANNULATION DE SEJOURS AU GITE DE LA FEUILLARDERIE DE VOUZERON SUITE A LA CRISE SANITAIRE – REMBOURSEMENT DES ARRHEES VERSEES POUR LES SEJOURS NON EFFECTUES SUR L'ANNEE 2020 – DECISION APPLICABLE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020

Il a été décidé :

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

- de procéder auprès des loueurs au remboursement des arrhes (30 % du prix de la location) versées pour les séjours au gîte de la Feuillarderie de Vouzeron non effectués sur l'année 2020, compte tenu de la crise sanitaire,
- de rembourser les arrhes versées pour tous séjours non effectués jusqu'au 31 décembre 2020,
- d'inscrire les dépenses au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP20/079 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SOCIETE SOLOGNE RECEPTIONS

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la société Sologne Réceptions pour les mois de novembre décembre 2020,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et à signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP20/080 MARCHES DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT EXTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE GENOUILLY– CHOIX DES ENTREPRISES

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés suivants aux entreprises correspondantes :

Lot n°1 : VRD

MILLET ET FILS – route de Tours – 18100 VIERZON, pour un montant de 27 427.50 € HT, soit 32 913.00 € TTC, en offre de base,

Lot n°2: Espaces Verts

- **MILLET ET FILS** – route de Tours – 18100 VIERZON, pour un montant de 16 833.15 € HT, soit 20 199.78 € TTC, variante comprise,

Lot n°3 : Electricité

- **SARL ARTEC** – ZAC de la Garenne – 18120 MEREAU, pour un montant de 6 717.31 € HT, soit 8 060.77 € TTC,

Lot n°4 : Jeux Extérieurs

- **MILLET ET FILS** – route de Tours – 18100 VIERZON, pour un montant de 56 972.20 € HT, soit 68 366.64 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement des marchés, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DEL20/270 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10,

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2020-1387 du 29 octobre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que le Bureau communautaire a été amené à prendre :

DB20/003 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE MÉRY-SUR-CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Méry-sur-Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement, à la Commune de Méry-sur-Cher, des sommes correspondantes, à compter du 16 novembre 2020,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/004 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE THENIOUX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Thénieux et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Thénieux des sommes correspondantes à compter du 16 novembre 2020,
- d'inscrire la dépense au budget principal

DB20/005 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE GENOUILLY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Genouilly et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Genouilly des sommes correspondantes à compter du 16 novembre 2020
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/006 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Graçay et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Graçay des sommes correspondantes à compter du 16 novembre 2020
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/007 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Saint Georges sur la Prée des sommes correspondantes à compter du 16 novembre 2020,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/008 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE DE COURT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Saint-Hilaire de Court et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Saint-Hilaire de Court des sommes correspondantes à compter du 16 novembre 2020,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/009 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE FOËCY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Foëcy et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Foëcy des sommes correspondantes à réception des justificatifs
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/010 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE 3^{EME} TRIMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes Terres du Haut Berry et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Communauté de communes Terres du Haut Berry des sommes correspondantes à réception des justificatifs
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/011 MISE À DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la Commune de Vierzon des sommes correspondantes mensuellement,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/012 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE NANÇAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre la Commune de Nançay et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement, à la Commune de Nançay, des sommes correspondantes,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/013 MISE A DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre la Commune de Saint-Laurent et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement, à la Commune de Saint-Laurent, des sommes correspondantes,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/014 MISE A DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre la Commune de Vignoux-sur-Barangeon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement, à la Commune de Vignoux-sur-Barangeon, des sommes correspondantes,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/015 MISE A DISPOSITION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE VOUZERON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET DE LA FORET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre la Commune de Vouzeron et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement, à la Commune de Vouzeron, des sommes correspondantes,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DB20/016 CONTRAT DE PRET DE 338 000,00 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE AU TITRE DU PROGRAMME 2020 DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes du contrat de prêt établi par le Crédit Agricole Centre Loire, 26 rue de la Godde, 45800 Saint-Jean-de-Braye, dans les conditions :

- Durée	25 ans
- Échéances	trimestrielles
- Taux fixe	0,74 %
- Amortissement	progressif
- Versement des fonds	à la signature du contrat
- Date de la 1 ^{ère} échéance	janvier 2021
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt, et le Crédit Agricole Centre Loire ainsi que tous les actes nécessaires à cette opération,

La recette est inscrite au budget 2020.

DB20/017 AVENANT N° 1 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORET

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention entre la Commune de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DEL20/271 ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association des Maires de France pour les 6 ans à venir (2021 -2026),
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la participation aux budgets.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/272 ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association des Maires du Cher pour les 6 ans à venir (2021 -2026),
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la participation aux budgets.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/273 ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF) – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association des Maires du Cher pour les 6 ans à venir (2021 -2026),
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la participation aux budgets.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

**DEL20/274 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS –
PROPOSITION DE 20 COMMISSAIRES TITULAIRES ET DE 20 COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de soumettre à la Direction Départementale des Finances Publiques la candidature de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

**DEL20/275 GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DU CENTRE DE SANTE (GIP) - ELECTION DES
REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection de deux représentants du Conseil communautaire pour siéger au sein des instances du Groupement d'Intérêt Public du Centre de Santé (GIP).

Vote

Approuvé par 45 voix pour

A l'issue des opérations de vote, ont été élus :

- **Marie-Pierre CASSARD**
- **Michel ARCHAMBAULT**

pour représenter le Conseil communautaire au sein des instances du Groupement d'Intérêt Public du Centre de Santé (GIP).

DEL20/276 SEM-VIE - AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'augmentation de capital social de la SEM-VIE dans laquelle la participation de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est fixée à 280 000 € et sera inscrite au budget sur deux exercices 50 % en 2020 et le solde en 2021,
- d'approuver la composition du Conseil d'administration de la SEMVIE,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout acte utile et notamment les statuts,
- d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- d'inscrire les participations définies ci-dessus aux budgets 2020 et 2021.

Vote

Approuvé par 39 voix pour

**6 NON PARTICIPATIONS AU VOTE : N. SANSU, J. GAUCHER, B. RENE, JM. DUGUET,
L. GRENIER-RIGNOUX, P. BULTEAU (POUVOIR A M. TORU)**

**DEL20/277 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2020 – CREATION D'UNE COOPERATIVE JEUNESSE
SERVICES - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES CREATEURS VIERZONNAIS**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association AJCV (Association des Jeunes Créateurs Vierzonnais), dans la programmation 2020 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice,

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/278 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

**DEL20/279 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY - DECISION
MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2020**

Rapporteur : Nicolas SANSU

La Décision Modificative n°2 augmente les crédits ouverts de **185 759,85 €** et s'équilibre section par section comme suit :

FONCTIONNEMENT	23 461,00 €
INVESTISSEMENT	162 298,85 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°2 du Budget Principal de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/280 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

La Décision Modificative n°2 augmente les crédits ouverts de **220 000,00 €** et s'équilibre section par section comme suit :

- INVESTISSEMENT **220 000,00 €**

- FONCTIONNEMENT **0,00 €**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote

Approuvé par 44 voix pour – 1 Abstention

DEL20/281 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 ne modifie pas le montant global du budget,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/282 VOTE DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES OU A REVERSER PAR LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'établir le montant définitif des attributions de compensation des communes membres pour 2020, comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Montant en Euros</u>
Massay : attribution positive	118 075,00 €
Nançay : attribution positive	75 989,00 €
Neuvy-sur-Barangeon : attribution positive	87 294,00 €
Saint-Laurent : attribution positive	9 092,00 €

Vignoux-sur-Barangeon : attribution positive	67 308,00 €
Vouzeron : attribution positive	12 869,00 €
Dampierre-en-Graçay : attribution négative	-5 720,71 €
Foëcy : attribution positive	223 284,68 €
Genouilly : attribution négative	-11 037,49 €
Graçay : attribution négative	-9 090,25 €
Méry-sur-Cher : attribution positive	89 402,03 €
Nohant-en-Graçay : attribution positive	19 099,99 €
Saint-Georges-sur-la-Prée : attribution négative	-15 049,45 €
Saint-Hilaire-de-Court : attribution positive	18 952,35 €
Saint-Outrille : attribution négative	-7 467,57 €
Thénioux : attribution positive	32 631,02 €
Vierzon : attribution positive	7 130 774,23 €

- de notifier la délibération aux communes membres,
- de procéder au versement des sommes dues aux communes membres (attributions positives), et au recouvrement des sommes dues par les communes membres (attributions négatives),
- d'imputer la dépense au budget 2020.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/283 FINANCES : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE POUR 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le montant de la dotation de solidarité communautaire à 20 000,00 € pour 2020,
- de fixer les modalités de répartition, la part des critères obligatoires représentant 100% de l'enveloppe, et se répartissant entre la population et le potentiel financier par habitant dont la pondération est la suivante :
 - ° La population représente 80 % de la pondération,
 - ° Le potentiel financier par habitant représente 20 % de la pondération
- de fixer le montant de la dotation de solidarité de chacune des communes comme suit :

Dampierre-en-Graçay	119,44 €
Foëcy	976,37 €
Genouilly	353,73 €

Graçay	715,07 €
Massay	675,94 €
Mery-sur-Cher	333,62 €
Nançay	455,99 €
Neuvy-sur-Barangeon	588,47 €
Nohant-en-Graçay	152,48 €
Saint-Georges-sur-la-Prée	293,57 €
Saint-Hilaire-de-Court	275,79 €
Saint-Laurent	236,12 €
Saint-Outrille	109,34 €
Thénioux	320,59 €
Vierzon	13 166,79 €
Vignoux-sur-Barangeon	954,34 €
Vouzeron	272,32 €

- d'inscrire les dépenses au budget,
- de notifier la présente délibération aux communes membres.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/284 CRÉANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ou éteintes représentant un montant de 7 597,38 € pour le Budget Annexe Tourisme et Congrès,
- d'imputer les dépenses correspondantes au compte 6541 pour un montant de 6 376,68 € et au compte 6542 pour montant de 1 220,70 €.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/285 APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) 2021-2027

Délibération retirée de l'ordre du jour.

DEL20/286 SERVICE TOURISME ET CONGRES –OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE ST-MARTIN DE GRACAY – EXERCICE 2021.

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1 500,00 € pour l'exercice 2021 à l'association d'animation culturelle et touristique de la Galerie de l'Abside St-Martin de Graçay,

- d'autoriser le président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à signer tous les documents afférents,
- d'imputer les dépenses au budget du Service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/287 SERVICE TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME ET MONSIEUR MILLET, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE MOBILIERS ET LUMINAIRES

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame et Monsieur MILLET pour la période du 2 mars 2021 au 30 avril 2021,
- d'autoriser Madame et Monsieur MILLET à exposer leurs œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/288 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS - CONDITIONS ET MODALITES

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modalités de remboursement des frais des élus de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, telles qu'elles sont définies en annexe,
- d'autoriser les remboursements de frais comme présentés ci-dessus et selon les modalités suivantes :
 - L'élu devra adresser un état trimestriel complété au service des Ressources Humaines,
 - Devront y être joints, une copie de la carte grise à la première demande ou au changement de véhicule, un relevé d'identité bancaire, toutes les convocations faisant mention de la réunion.

Ces documents sont des pièces comptables indispensables au paiement.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/289 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création de deux emplois permanents à temps complet, un pour le service environnement et le deuxième pour le service technique, à compter du 1^{er} janvier 2021 relevant soit du grade de :
 - Technicien Territorial,
 - Technicien Principal 2^{ème} classe,
 - Technicien Principal 1^{ère} classe,

pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire et complétée par le régime indemnitaire afférent au grade retenu ; sachant que les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement,

- d'approuver la modification du tableau des effectifs en ce sens,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/290 GESTION DU PERSONNEL – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION DE POSTES DE VACATAIRES

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le recrutement de vacataires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- de fixer le montant de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 78 € pour la journée et 42 € à la demi-journée,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/291 **GESTION DU PERSONNEL – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles,
- d'autoriser le Président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/292 **COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE INSTITUTEE PAR LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE - DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de désigner un conseiller communautaire pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire instituée par la loi relative à l'Energie pour la Croissance Verte.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

A l'issue des opérations de vote, a été désignée :

- **Madame Djamila KAOUES** pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire instituée par la loi relative à l'Energie pour la Croissance Verte.

DEL20/293 **CONTRAT DE VILLE-CENTRE 2017/2021 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON, LES COMMUNES DE GRAÇAY, NEUVY-SUR-BARANGEON ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER – AVENANT N° 3**

Rapporteur : Jacques PESKINE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°3 du contrat de ville-centre 2017/2021 proposé par le Conseil Départemental du Cher,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 du contrat de ville-centre et les actes y afférents.
- d'inscrire pendant la durée du contrat les crédits nécessaires pour financer les opérations retenues et de recouvrer les subventions correspondantes accordées par le Conseil Départemental du Cher.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/294 FONCIER - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - ACQUISITION À LA VILLE DE VIERZON DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° AL 311 (LES GRANDS CHAMPS)

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'acquérir à la Ville de Vierzon la parcelle cadastrée section AL numéro 311, sise les Grands Champs, à Vierzon, pour une surface totale de 22 318 m², moyennant le prix net vendeur de 100 000 €,
- de confier au Président l'établissement de l'acte administratif d'acquisition,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/295 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE LE SALON DE NOELIE

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 225,40€ à l'entreprise LE SALON DE NOELIE dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise LE SALON DE NOELIE,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/296 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SAS BOUCHERIE DU MAIL

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000€ à la SAS BOUCHERIE DU MAIL dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SAS BOUCHERIE DU MAIL,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/297 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE UN MOMENT D'HARMONIE

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 462,20 € à l'entreprise UN MOMENT D'HARMONIE dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise UN MOMENT D'HARMONIE,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/298 OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "COMITE DES FETES DE VIERZON" AU TITRE DE LA MANIFESTATION "CAP'O'MONDE" POUR LA SAISON 2020

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer au Comité des Fêtes de Vierzon, dans le cadre de la manifestation Cap'O'Monde une subvention à hauteur de 2 954,00 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/299 PRESQU'ESTIVALES DU CANAL 2020 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ET LA VILLE DE VIERZON POUR LE THEATRE MAC NAB

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le montant de la dépense pour ce spectacle qui s'élève à 10 000 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,

- d'inscrire la dépense au budget du service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/300 ASSOCIATION TGV ET MOBILITE FERROVIAIRE GRAND CENTRE AUVERGNE – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne pour les 6 ans à venir (2021 -2026),
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la participation aux budgets.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/301 ASSOCIATION URGENCE LIGNE POLT (PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE) – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association Urgence ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) pour les 6 ans à venir (2021 -2026),
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la participation aux budgets.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/302 GESTION DU PERSONNEL – PERSONNEL SAISONNIER 2021 POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de créer 44 postes de saisonniers pour l'année 2021 pour les deux centres de loisirs pour les périodes de congés scolaires :
 - ✓ 4 postes de directeur BAFD
 - ✓ 23 postes d'animateurs BAFA
 - ✓ 12 postes d'animateurs stagiaires BAFA
 - ✓ 5 postes d'animateur sans formation

- d'approuver la rémunération au forfait ainsi que les temps de préparation/réunions, veillées et camp selon les termes selon le tableau ci-dessous,

POSTE	FORMATION	DURÉE	FORFAIT JOURNALIER
Poste de directeur	B.A.F.D.	Journée	90 €
Poste animateur CLSH	B.A.F.A.	Journée	78 €
Poste animateur CLSH	Stagiaire B.A.F.A.	Journée	72 €
Poste animateur CLSH	Sans formation	Journée	68 €
Poste animateur CLSH	B.A.F.A.	Demi-journée	42 €
Poste animateur CLSH	Stagiaire B.A.F.A.	Demi-journée	39 €
Poste animateur CLSH	Sans formation	Demi-journée	37 €

A cela, viennent s'ajouter :

DES FORFAITS PRÉPARATION/RÉUNIONS : Il sera ajouté :

- * 2/7^{ème} du forfait journalier pour la réunion préparatoire des mercredis
- * 4/7^{ème} du forfait journalier pour la réunion préparatoire d'avant séjour
- * 2/7^{ème} du forfait journalier par semaine durant les séjours

DES FORFAITS VEILLÉES : Pour les personnes encadrant les veillées (séjours Juillet et Août), il sera ajouté 2/7^{ème} du forfait journalier.

DES FORFAITS MINI-CAMPS/CAMPS : Pour les personnes encadrant un mini-camp ou bien un camp, il sera ajouté :

- * 2/7^{ème} du forfait journalier par jour de camping pour un mini camp ou un camp
- * 4/7^{ème} du forfait journalier par jour de camping pour un camp en autonomie totale
- * et pour le Directeur de camp, il sera ajouté 1 journée de préparation
 - d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y affèrent,
 - d'inscrire les dépenses au budget 2021.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/303 COMPÉTENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES » - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (COP) 2018-2020 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SEM-VIE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec la SEM-VIE pour un montant de 12 049 €,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec la SEM-VIE,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/304 OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DES VALLEES VERTES A GENUILLY ET REDEVANCES 2021

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

☞ *Ouvertures pendant la période scolaire :*

- Toute la journée des mercredis du 6 janvier au 15 décembre 2021
- De fixer les redevances 2021 pour les mercredis :

☞ Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 500 habitants

<i>matin ou après midi</i>		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>1/2 journée avec repas</u>	QF < 401 €	4,75 €	9,00 €	12,65 €	15,60 €
	QF de 401 € à 586 €	5,75 €	11,00 €	15,65 €	19,60 €
	QF > 586 €	7,25 €	14,00 €	20,15 €	25,60 €
<u>1/2 journée sans repas</u>	QF < 401 €	2,75 €	5,00 €	6,65 €	7,60 €
	QF de 401 € à 586 €	3,75 €	7,00 €	9,65 €	11,60 €
	QF > 586 €	5,25 €	10,00 €	14,15 €	17,60 €
<u>journée</u>	QF < 401 €	7,50 €	14,50 €	20,90 €	26,60 €
	QF de 401 € à 586 €	9,50 €	18,50 €	26,90 €	34,60 €
	QF > 586 €	12,50 €	24,50 €	35,90 €	46,60 €

Les quotients familiaux (QF) seront actualisés en début d'année 2021, suite à l'envoi du Règlement d'action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Cela ne modifie en rien les tarifs présentés.

☞ Pour les autres familles

Chaque redevance due, par les familles des communes de la communauté de plus de 2 500 habitants ainsi que pour les familles des communes extérieures, est augmentée de 35 %.

- d'inscrire les recettes au budget

Vote

Approuvé par 45 voix pour

DEL20/305 OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE VOUZERON ET REDEVANCES 2021

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer les redevances de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Vouzeron pour l'année 2021 :

↳ Ouvertures pendant la période scolaire :

- Toute la journée des mercredis du 6 janvier au 15 décembre 2021

- de fixer les redevances 2021 pour les mercredis :

↳ Pour les familles de la Communauté de communes et hors Communauté de communes.

	1 enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
Journée complète (9h-17h30)			
Sans aide CAF	10€	9.50€	9€
Quotient familial Entre 401€ et 586€	7€	6.50€	6€
Quotient familial inférieur à 400€	5€	4.50€	4€
Matin sans repas (9h-12h)			
Sans aide CAF	3€	2.80€	2.60€
Quotient familial Entre 401€ et 586€	2.70€	2.40€	1.70€
Quotient familial inférieur à 400€	2€	1.70€	1.50€
Matin avec repas (9h-13h30)			
Sans aide CAF	6€	5.70€	5.40€
Quotient familial Entre 401€ et 586€	3€	2.70€	2.40€
Quotient familial inférieur à 400€	2.40€	2€	1.50€
Après-midi sans repas (13h30-17h30)			
Sans aide CAF	4€	3.80€	3.60€
Quotient familial Entre 401€ et 586€	3€	2.70€	2.40€
Quotient familial inférieur à 400€	2€	1.70€	1.50€
Après-midi avec repas (12h-17h30)			
Sans aide CAF	7€	6.70€	6.30€
Quotient familial Entre 401€ et 586€	4€	3.70€	3.40€
Quotient familial inférieur à 400€	2€	1.70€	1.50€

- d'inscrire les recettes au budget.

Vote

Approuvé par 45 voix pour

Fait à Vierzon, le 15 décembre 2020


Le Président
François DUMON

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

